

Bonnes pratiques pour l'usage du numérique éducatif

« Tu bénéficies désormais de nouveaux outils et ressources numériques :

L'académie, Délégation Académique au Numérique Éducatif (DANE) et ta commune mettent à ta disposition des outils et ressources numériques nouveaux : tablettes, logiciels, vidéoprojecteur interactif, objets programmables, espace numérique de travail (ENT)...

Le projet de ta classe ou de ton école permettra la diffusion de contenus, activités et services pédagogiques innovants (nouveaux), « facilitant ton apprentissage individualisé et stimulant ton autonomie et ta créativité, pour mieux apprendre. Il s'agit aussi de démontrer les apports concrets et quotidiens du numérique pour les camarades et toi, les enseignants et les familles »¹. Ces ressources doivent contribuer à ta réussite scolaire, sous le contrôle de ton professeur.

Sur le temps scolaire, ton école et ton professeur, s'obligent à respecter les règles protectrices de l'ordre public et des intérêts tiers. Ainsi, ils doivent conserver les données qui permettront de retracer les activités, via ces ressources numériques. Ton école et ta commune, s'efforcent de maintenir en fonctionnement ces ressources. D'abord,

1. *Il t'est rappelé la nécessité de respecter la législation (la Loi) en général*
2. *Il s'agit particulièrement de règles pour un usage citoyen (tu vis dans une société), responsable (tu ne dois pas commettre de fautes) et durable (ces premières règles t'accompagneront toute ta vie et tu devras les partager avec ta famille, les amis et toute autre personne, dès que tu l'estimeras nécessaire).*

Ensuite, lors des activités où tu auras à utiliser les ressources numériques :

- tu dois garder à l'esprit que, pour le bien de tous, certains gestes, paroles, écrits... sont punis par la loi.
- tu dois donc veiller à ne pas produire des messages qui sont de nature à :
 - porter atteinte à la vie privée d'autrui (des autres), diffamer ou injurier ;
 - provoquer les camarades à commettre des actes illicites (contraires à la loi) ou dangereux,
 - inciter à la consommation de substances (produits) interdites ;
 - inciter au suicide, à la discrimination, à la haine raciale, et/ou à la violence ;
 - faire l'apologie (défendre, vanter...) de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ;
 - faire la négation (dire que c'est faux) des crimes contre l'humanité.

Par ailleurs, tu te garderas de réaliser :

- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...) protégée par des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- des copies de logiciels commerciaux (exemple : Windows, Word, Excel...) pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

Enfin, ces outils et ressources sont fragiles :

- manipule la tablette avec soin, afin que ton apprentissage numérique et celui de tes camarades se déroulent dans les meilleures conditions ;
- respecte les consignes d'utilisation que te dispense ton professeur ;
- évite les manipulations non demandées par ton professeur : elles peuvent nuire au bon fonctionnement de l'ensemble des outils et ressources ;
- adresse-toi immédiatement à ton professeur, s'il se passe quelque chose que tu ne comprends pas ou qui te semble anormal.

*Si tu ne respectes pas les consignes données,
tu pourrais être privé(e) de l'usage de ces ressources ».*

¹ ecolenumerique.education.gouv.fr